

Paris, le 13 avril 2017

## **Lettre ouverte à Monsieur Stéphane LE FOLL**

Ministre de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy  
78, rue de Varenne  
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Dans une interview donnée à la FRANCE AGRICOLE le 6 avril 2017, vous indiquez que pour protéger le revenu des agriculteurs, *« on pourrait mettre en place des mécanismes contracycliques qui fassent que quand « les prix sont bas, on perçoit davantage d'aides » et quand « ils sont hauts, on en reçoit moins » »*.

Ce sujet est au cœur de la réflexion du think tank Momagri qui a été fondé par des responsables agricoles convaincus de la nécessité de rendre les aides PAC plus justes et plus efficaces d'un point de vue économique.

Les réformes de la Politique Agricole Commune depuis la fin des années 1990 ont, en effet, consisté à adapter les aides PAC d'abord aux règles du commerce international et de l'OMC, puis à des objectifs environnementaux et enfin au principe de la convergence entre Etats membres.

Mais la PAC telle qu'elle est devenue, n'est plus en capacité de répondre aux objectifs qui lui avaient été assignés par le Traité de Rome, à savoir notamment :

- de stabiliser les marchés
- d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole.

C'est pourquoi le temps est venu de redonner une vertu économique et un sens stratégique à la dépense communautaire destinée à l'agriculture dans le respect de ces objectifs.

C'est aussi parce que les politiques agricoles des grands pays producteurs de la planète protègent les revenus des agriculteurs des conséquences néfastes de la volatilité des prix

par des mécanismes de soutien contracycliques, que nous avons étudié la possibilité budgétaire et réglementaire d'intégrer de telles aides dans la PAC.

Or vous mentionnez dans votre interview que « *Le problème c'est que nous n'avons pas de budget européen pour cela et que nous ne pouvons pas non plus faire varier le budget en fonction du niveau des prix.* ».

Après avoir analysé les traités et règlements européens, nous sommes arrivés à la conclusion que des mécanismes contra cycliques pouvaient tout à fait être introduits dans le 1<sup>er</sup> pilier.

C'est ainsi que la variabilité des budgets annuels qui résulterait de l'introduction d'aides contra cycliques, n'impliquerait pas de déroger aux dispositions financières du Traité de l'Union européenne.

En effet :

La seule référence à un montant de crédit à ne pas dépasser est celle du cadre financier pluriannuel (CFP), à savoir 362,8 milliards € de crédits pour la période 2014-2020 (article 312.1 du Traité sur le fonctionnement de l'UE).

Aujourd'hui l'enveloppe pluriannuelle (2014-2020) est divisée à part égale pour obtenir le budget annuel. Mais les Traités de l'UE n'indiquent pas que le budget annuel de la PAC doit être égal au septième du CFP.

L'autorité budgétaire doit en revanche fixer un plafond de crédit. Rien n'empêche qu'elle fixe chaque année, dans le cadre du respect des perspectives pluriannuelles, un plafond de crédit correspondant à un scénario de crise au-delà d'une moyenne budgétaire annuelle à respecter sur la période pluriannuelle.

Quant à la procédure d'élaboration du budget annuel, il suffit de suivre la procédure existante de construction du budget initial et du budget rectificatif, pour ajuster la dépense budgétaire, en évitant les transferts d'une année sur l'autre au-delà des reports usuels prévus par l'article 316 du Traité sur le fonctionnement de l'UE.

Enfin, le règlement en date du 13/11/2013 fixant le cadre financier pluriannuel 2014-2020 ouvre la voie (cf. Art. 5 et 6) à des différences budgétaires d'une année sur l'autre, puisqu'il prévoit explicitement que les plafonds prévus peuvent être dépassés (jusqu'à 10 Mrd€ en 2020) d'un montant égal à l'écart entre les paiements exécutés en n-1 et le plafond de n-1.

Les dispositions du règlement Omnibus confortent également la nécessité d'assouplir le fonctionnement des budgets et d'avoir une flexibilité accrue, notamment dans les situations de crises et d'urgence.

Il ne sera donc pas nécessaire de transférer d'une année à l'autre des crédits budgétaires, au-delà des mécanismes déjà existants, ce qui élimine toute notion de « pluriannualité budgétaire ».

En conclusion, les enjeux auxquels nous sommes confrontés dans le monde et les stratégies ouvertement pro-actives des chinois, des russes, des américains ... en faveur de l'agriculture doivent nous faire prendre conscience de l'importance de préserver l'agriculture et les agriculteurs européens.

La PAC qui est la seule politique intégrée de l'UE, n'est plus compétitive face aux autres grandes politiques agricoles et fait le lit du rejet du projet européen.

Mais, il est possible, à budget constant, de redonner avec des aides contracycliques à la PAC une bien meilleure efficacité économique qui traitera le problème central des agriculteurs, à savoir la volatilité des prix agricoles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Christian Pès

Président de Momagri